

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2013

Présidence : M. Philippe Magnenat, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 23 conseillers, 4 personnes se sont excusées et 1 absent. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 7 février 2012 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Préavis et Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2013-01 « Parcelle 552 de la Commune de Vaulion – En Combaz Maréchaux – Demande d'autorisation de fractionnement et de vente ». M. François Moffrand lit le préavis.

MM. Philippe Guignard, Bernard Martignier, Yan Lorenzini et Philippe Bally sont étonnés de la différence de prix de vente au m² et demandent à voir un plan du fractionnement.

La Municipalité répond que cette différence est due à la configuration du terrain qui n'est pas la même entre les deux parties à vendre.

Mme Caroline Paccaud lit le rapport. M. Sacha Teutschmann trouve que la Municipalité aurait dû faire deux préavis distincts. Le Président informe que les conclusions du rapport seront votées point par point. M. Claude Languetin précise que ces prix de vente sont bas et, à la demande de M. Alexandre Tharin, confirme que ces ventes sont des bénéfiques pour la Commune vu que l'achat de ce terrain a déjà été remboursé. M. Alexandre Tharin trouve que ces projets sont heureux pour dynamiser l'artisanat local. M. François Moffrand confirme à MM. Yan Lorenzini et Patrick Reymond que les sites des anciennes scieries ne sont pas classés en sites pollués. Mme Martine Fahrni trouve que le fond du problème est bel et bien l'inégalité du prix de vente entre les deux futures parcelles. MM. Claude Languetin et François Moffrand reconfirme que cette différence est due à la configuration du terrain et précise que la Laiterie a divers projets de développement sur cette parcelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote des conclusions point par point, à savoir, la Commission propose au Conseil communal :

1. D'autoriser la Municipalité à établir le dossier de fractionnement de la parcelle 552
Cette proposition est acceptée par **22 voix**, 0 contre et 1 abstention
2. De refuser à la Municipalité de procéder à la vente d'une surface d'environ 2'597m² pour un montant de CHF 78'000.00 à la Société de Fromagerie de la Dent-de-Vaulion SA
Cette proposition est acceptée par **11 voix**, 10 contre et 2 abstentions
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à la vente d'une surface d'environ 1'607m² pour un montant de CHF 80'000.00 à M. Nicolas Bersier et Mme Nathalie Devaud
Cette proposition est acceptée par **20 voix**, 1 contre et 2 abstentions
4. D'affecter le produit de ces ventes comme amortissement du compte N°9123 (patrimoine financier)
Cette proposition est acceptée par **22 voix**, 0 contre et 1 abstention
5. De relever la commission de son mandat
Cette proposition est acceptée par **20 voix**, 2 contre et 1 abstention

M. Claude Languetin prend acte de ces décisions et informe que la Municipalité représentera un nouveau préavis pour la vente à la Société de Laiterie lors d'un prochain conseil.

2 – Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que le ralentisseur du haut du village ne sera pas reposé mais la sécurité des piétons sera accentuée. Le déneigement 2013 va coûter cher cette année et que le curage de l'étang avant le moulin sera effectué en 2013.

M. Bernard Martignier demande quelles sont les conditions pour les personnes qui remplissent les bennes à la déchetterie suite à des rénovations par exemple. M. Claude Goy répond que, comme le règlement sur la gestion des déchets le stipule, les grosses quantités acheminées à la déchetterie sont facturées à qui de droit.

M. Jean-Marc Reymond signale que la cohabitation entre les piétons et les véhicules est très chaotique en bas la Rue du Collège. Que peut-on faire ?

M. Claude Goy prend note et dans un premier temps la Municipalité va faire respecter au mieux le « bordier autorisé ».

Mme Caroline Paccaud demande quelle est l'utilité du préposé aux inhumations et propose que ce travail soit effectué directement par l'employé communal. M. Claude Goy confirme qu'une personne doit être nommée préposé aux inhumations selon le règlement mais c'est un règlement qui mérite une réflexion.

M. Michael Roch demande si la Municipalité est habilitée à mettre des amendes M. Claude Languetin répond qu'il faut effectuer un cours et après la chose peut être effectuée.

Mme Madeleine Guyon informe que le compte travaux du local de débit pour les sociétés locales est bouclé. Le coût final se monte à CHF 59'057.55. Le crédit accordé était de CHF 60'000.00.

M. François Moffrand signale que les offres pour l'étude d'assainissement général sont en cours d'analyse. Les statuts et le règlement pour le regroupement des SDIS sont en consultation à l'Etat et à l'ECA. Les travaux à la source du Criblet n'attendent plus que la confirmation de subventions de la part des Améliorations foncières.

M. Philippe Bally incite la Municipalité à sanctionner immédiatement toute pollution à la step et de ne plus avertir.

M. Guy Reymond informe que la réfection de la toiture de Suchaud est en cours et les travaux avancent bien. Le Parc Naturel Régional a voté une augmentation de cotisations à CHF 5.00/habitant. Un couvert sera construit au refuge sur une des tables de pique-nique, ceci avec l'aide de la Protection Civile.

M. C. Languetin informe que le gros défi à venir pour les communes sera la mise en place de l'accueil de jour pour les écoliers. Grand et coûteux projet.

Le Président informe que la sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 22 juin 2013 et qu'une séance est organisée par Swisscom le 22 avril prochain pour présenter leurs produits suite à l'arrivée de la fibre optique à Vaulion.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h35.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer